

REGLEMENT POKER CLUB DE MOREUIL

Art 1 : Le Moreuil Poker Tour (MPT) est une compétition individuelle réservée aux membres du club à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

Art 2 : Les règles appliquées lors du MPT sont les règles officielles du Poker Texas Hold'em.

Art 3 : Aucun joueur ne peut prétendre à se faire aider pour jouer.

Art 4 : Tout joueur éliminé ne peut intervenir sur une partie en cours.

Art 5 : Tout joueur non engagé dans une main en cours doit éviter toute expression visuelle ou manifestation par la parole pouvant influencer sur le déroulement de ce coup.

Art 6 : Tout joueur se levant de sa table sera considéré comme « Sit Out », ses mains seront par conséquent couchées.

Art 7 : Le Poker Club de Moreuil organise ses parties à date et heure bien définies. Toutefois, un retard quant à la participation à une partie en cours et sous condition d'inscription préalable sera toléré. Cependant, les blinds tourneront pour le joueur absent. Si le joueur n'est pas arrivée après la première pause, il sera exclu de la partie et déclassé.

Art 8 : Tout joueur est prié de respecter un temps de réflexion maximum de 60 secondes quand à la décision sur sa main à jouer à partir du « TIME » annoncé sous peine de voir sa main jetée.

Art 9 : Toute fraude avérée de la part d'un joueur engendrera la convocation de la dite personne devant le conseil de discipline, conseil constitué du CA. Une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourra être prononcée.

Art 10 : A la pause, les jetons de chaque joueur doivent rester sur les tables de

jeu, ceci permettant outre de limiter les risques de fraude ou de contestation et d'effectuer les échanges de jetons.

Art 11 : Les échanges de jetons ne pourront être effectués que par une personne désignée par les membres du CA.

Art 12 : Tout litige ou contestation sera portée à la seule décision du président ou d'un joueur faisant parti d'une liste qui sera établit pendant l'année en cours.

Art 13 : Le montant des relances doit être clairement annoncé et devra être respectée.

Art 14 : Les jetons de chaque joueur doivent rester sur la table et être visibles par tous.

Art 15 : Les cartes de tout joueur en jeu doivent rester visibles par tous.

Art 16 : Tous joueurs ayant un comportement agressif ou insultant pourra se voir exclu temporairement de la partie en cours ou de la suivante. Une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourra être prononcée.

Art 17 : Le présent règlement doit être respecté par tous et est susceptible d'être modifié par les membres du CA.

Date de mise à jour : 27 janvier 2013.

* Ce document doit être privilégié à tout autre document en cas de litige,